

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE LA CANCHE**  
**COMMISSION QUALITE**  
**Groupe de travail « Règlements d'assainissement »**  
**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

**Objet de la réunion :**

**Ordre du jour :**

**Présentation des documents de travail proposés pour la rédaction des troncs communs des règlements**

**Date : le 6 septembre 2011**

**Rédacteurs : Valérie CHERIGIE, animatrice de la Commission Locale de l'Eau**

GT Assainissement - Tronc commun des règlements des services d'assainissement - Réunion du 7 septembre 2011

Structures compétentes	Nom, Prénom	Fonction	Mail
Communauté de communes de l'Heulmois			
Communauté de communes du Montvailliot			
SNOM de la région d'Étupes			
SNV Courtau	Eric Dupont	responsable G. Nef	snv-courtau@wanadoo.fr
SNV de Crèlette			
SNV de Saint-Pol			
SNV du Val de Carache			
Syndicat de eaux de Wisahan			
BONNIBRES			
CROIX EN TERNOIS			
FREVENT			
BLINCO HAUTE-CÔTE			
Communauté de Communes des deux sources	Judette Rogier	SPANC	judette.rogier@wanadoo.fr
Communauté de communes de l'Arche			
Communauté de communes de Frogné			
Communauté de communes de l'Heulmois			
Communauté de communes de Hucquière			
Communauté de communes de Montbaillet			
Communauté de communes d'Ognéval			
Communauté de communes du pays d'Étupes	Mousselle Amiel	SPANC	cepm-amielle@orange.fr
Communauté de communes du Perrois	Genevieve Claude	SPANC d'Heulmois	Perrois
Communauté de communes du Saint-Pol	DUCHATEL Olivier	SPANC	olivier.duchatel@wanadoo.fr
Communauté de communes du Val de Carache et Azé			
SNV du Val de Carache			
ADENCOURT			
BEAUMOURT			
BLANDY SUR TERNOISE			
BLINDEL			
BONNIBRES			
BOURET SUR DANICHE			
BRÉREMONT ENCOG			
COHMONT			
COURSET			
DOUGALVILLE			
EOLBIEUX			
FRENOG			
INCOURT			
LEFAUX			
LONGVILLERS			
MAISONCELLE			
MAREVILLE			
NEULETTE			
NOYELLE LES HIMERIS			
ROLLANCOURT			
TRAMECOURT			
TUBERSENT			
VAGUIERIE LE BOUCQ			

**Vous trouverez ci-dessous les questions et remarques formulées lors de la réunion du 8 septembre 2011 dont l'objectif était de présenter la structure des documents de travail pour la rédaction des tronc communes des règlements des services d'assainissement collectifs, non-collectifs et pluviaux.**

**Les documents de travail sont consultables sur le site internet suivant : [www.sagedelacanche](http://www.sagedelacanche), rubrique SAGE, Commission Qualité.**

- **Objectifs du groupe de travail :** Elaborer des règlements pour l'assainissement pluvial, collectif et non-collectif pour les 203 communes du bassin versant de la Canche ; l'idée est de faire un règlement recommandé pour les autorités organisatrices. Ce règlement est obligatoire pour obtenir les subventions. Cependant, beaucoup de collectivités n'ont pas de règlement ou des règlements anciens souvent incomplets d'où l'intérêt de ce groupe de travail. Les projets présentés sont issus d'un document national (l'exemple du règlement du Département du Morbihan). Il a été tenu compte du cas particulier des communes rurales ou des communes avec des fréquentations saisonnières. Il serait souhaitable d'en faire rapidement la critique : voir sur ce qui n'est pas consensuel, ou mettre des options. Les retours seront importants pour coller au mieux aux spécificités des territoires. Actuellement, le bassin versant de la Canche compte 13 structures compétentes en assainissement collectif et 34 en assainissement non-collectif. . Il y aura forcément des options (prix de contrôle de l'ANC, paiement des branchements lors des travaux neufs,...) que la collectivité pourra prendre ou non. Il n'existe pas d'intercommunalité compétente en eau pluviale ;
- La démarche semble utile car toute demande de subvention devra être assortie d'un règlement et ces règlements permettront d'harmoniser les usages sur le bassin versant;
- Il est indiqué que l'on se consacrera en priorité sur le collectif car sur le Non-Collectif des évolutions sont en cours sur les modalités de contrôle et les aspects sanitaires donc beaucoup de choses vont changer ; il est donc « urgent d'attendre » !
- Les structures présentes affirment qu'elles réalisent le contrôle de la conformité des ouvrages d'assainissement non-collectif (SIVOM Région d'Étaples , SIVU Cousteau,...) ; c'est surtout l'habitat ancien qui pose problème ;
- Concernant le pluvial, le problème devra être géré car il faut limiter les débits de ruissellement urbain et ces réseaux drainent souvent des rejets d'eaux usées ; actuellement, un diagnostic est en cours sur les communes de Cucq, Merlimont, le Touquet et Etaples sur Mer ;
- Il est rappelé que l'assainissement relève du pouvoir de police du maire même lorsqu'il y a une structure intercommunale ;
- Il est proposé de diffuser les documents de travail aux techniciens membres de l'ACABAP (Association des Conseillers en Assainissement du Bassin Artois Picardie) pour le bassin versant de la Canche et de l'Authie.

Les documents ont été diffusés par mail après la réunion afin que les structures concernées préparent leurs propositions d'amendement pour les prochaines réunions.

Il est rappelé que la présence des techniciens responsables de l'assainissement dans les structures participe au projet afin que les spécificités de chaque collectivité puissent être prises en compte. Dans les structures en délégation de service publique le règlement du fermier vient compléter le règlement de la structure.